



FORMATION NIVOLOGIE & SECURITE RAQUETTES

Du 06 au 08 janvier 2023 à l'Alpe du Grand Serre (38)

FICHE D'INSCRIPTION
à retourner à la CFA RPMO avant le 3 décembre 2022

Nom de l'association :

Son adresse :

L'association a-t-elle déjà une activité de randonnée hivernale organisée ? oui non

Si oui,

Nom du responsable de l'activité :

Ses coordonnées téléphoniques :

Son adresse électronique (facultatif) :

Si non, existe-t-il un projet de création de cette activité en son sein ? oui non

Participants inscrits par l'association (1) (nécessité d'avoir déjà utilisé les raquettes à neige)

Nom et Prénom	N° licence FSGT	Code Exp (2)	Téléphone (portables de préf.)	Adresse électronique (ou à défaut postale)

(1) Pour permettre l'échange d'expérience le nombre d'inscrits d'un même club est limité à 4 maximum
 (2) Code expérience :

N1 = Animateur de randonnée titulaire du BFA d'accompagnateur de randonnée pédestre 1er degré
 N2 = Animateur de randonnée titulaire du BFA d'accompagnateur de randonnée pédestre 2ème degré
 N3 = Animateur de randonnée titulaire du BFA d'accompagnateur de randonnée pédestre 3ème degré
 A1 = Animateur de randonnée ayant suivi une formation fédérale pour cette animation
 A2 = Animateur de randonnée n'ayant, à ce jour, suivi aucune formation pour cette animation

Montant règlement formation : 150,00 € x(3) = €

Joint par chèque n° libellé à l'ordre de "FSGT"

(3) Nombre d'inscrits

La fiche d'inscription doit être adressée accompagnée du règlement à :

FSGT – CFA RPMO – 14/16 rue Scandicci – 93508 Pantin Cedex

L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant total du coût de la formation. L'association verse la part totale de la participation demandée au moment de l'inscription. Il lui appartient ensuite, en fonction de ses orientations, de récupérer ou non auprès des participants qu'elle a inscrits une part plus ou moins importante de ce montant.

Les titulaires du livret fédéral d'animation peuvent obtenir une participation fédérale de 50% à condition d'adresser avant la formation une demande de prise en charge au domaine formation fédéral.

Programme prévisionnel

L'ordre des séquences sera déterminé en fonction des possibilités du moment

* Accueil vendredi 6 janvier entre 18h et 19h

* Travaux en salle : Contenu théorique en appui sur diaporama, vidéo et DVD

- La neige, ses métamorphoses
- Les avalanches.

- La sécurité avec les différents outils d'aide à la décision:

- Analyse fine du Bulletin d'Estimation des Risques d'Avalanches (BERA)

- Méthode de réduction du Risque 3*3

- Choix de la Trace

- Les applications Skitrack et Yeti

- Connaissances de bases sur le DVA

- Les 3 étapes d'une recherche de victimes d'avalanches

- Préparation d'une sortie raquettes : Etablissement du plan de marche à partir de la carte au 25eme + boussole + GPS (si les participants le possède) en sous-groupes, en tenant compte des paramètres de terrain et nivologiques (raideurs de pentes, combes, croupes, forêts, torrents, + BERA + orientation,...)

* Application sur le terrain:

- Double test émission et recherche des DVA

- Mise en œuvre de recherches de DVA (plusieurs scénarios)

- Sondage

- Pelletage

- Réalisation de l'itinéraire.

* En salle puis sur le terrain : Autres points à voir

- Gestion du Groupe en différentes situations (brouillard, situation tendue par rapport au risque d'avalanche, neige dure...)

- Gestion et organisation collective d'un secours sur une avalanche.

* Matériel nécessaire :

- Une paire de raquettes à neige obligatoire (location en magasins spécialisés)

- Ceux qui disposent de DVA, pelle et sonde sont invités à porter leur matériel (Quelques-uns seront mis à disposition mais pas en nombre suffisant)

Le coût de la formation correspond aux seuls frais d'hébergement, les autres frais (déplacement et hébergement des animateurs, mise à disposition de matériel, documents, ...) sont pris en charge par la CFA.

L'hébergement se fera au Relais de l'Oisans situé à l'Alpe du Grand Serre. Des informations plus précises seront communiquées aux inscrits. Les véhicules seront nécessaires pour se rendre sur les lieux de pratique.